

Société Nautique de la Baie de Saint-Malo



AVENANT N°1 DU 19/08/2026 - 15h00

AVIS DE COURSE



03 au 06 Septembre 2026



PARTENAIRE OFFICIEL



PARTENAIRE FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

RAJOUT

2.7 Pour la grande course, la **règle de Développement DR21-01 de World Sailing** change la définition de « **Prendre le départ** » comme suit :

Prendre le départ : Un bateau prend le départ quand sa coque ayant été entièrement du côté pré-départ de la ligne de départ et s'étant conformé à la règle 30.1, le cas échéant, une partie quelconque de sa coque coupe la ligne de départ depuis le côté pré-départ vers le côté parcours soit :

- a) à ou après son signal de départ, ou
- b) pendant la dernière minute avant son signal de départ.

Quand un bateau prend le départ conformément à l'alinéa b) de la définition « Prendre le départ », il ne doit pas revenir du côté pré-départ de la ligne et la pénalité doit être de **trente minutes ajoutées à son temps de course.**

Un bateau qui, ayant pris le départ conformément à la définition « Prendre le départ », revient franchir la ligne alors qu'elle est ouverte, recevra une pénalité supplémentaire de **trente minutes ajoutées à son temps de course.**

Publié le 19/08/2026 à 15h00